



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

Date de convocation :
04/11/2014

Date d'affichage :
04/11/2014

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Germain BATAIS, Célia LEGENTY, Martine CHABOT, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Bruno HYSON, Virginie DEC, Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN

Excusés : Joseph JASMIN, Boualem BENAOUA, Nathalie CLAVIER pouvoir à Aline CABEZA, Ruben COLLETTE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN

Secrétaire de séance : Claude BOUTIN

Décisions du Maire

144/14 Avenant à la décision 129/14- Rapportant une erreur matériel (Extension du réseau ERDF pour le lot 1.3 Kauffman et Broad 17995.18TTC)

145/14 Avenant à la décision 130/14- Rapportant une erreur matériel (Extension du réseau ERDF lot 6.1 pour la somme de 25173.36TTC)

146/14 Paiement de travaux par un habitant

147/14 Prestation « Construisons ensemble votre parcours de recherche d'emploi »- Politique de la ville- Pour ½ journée d'information sur les réseaux sociaux et emploi le 10/10/2014 pour un montant de 300,00 € TTC

148/14 Signature d'un contrat entre Les Apsaras et la mairie le 14/10/2014 dans le cadre de la semaine bleue pour une matinée bien-être, pour un montant de 350,00€ TTC

149/14 Signature d'un contrat entre l'association « D'une empreinte à l'autre » et la mairie pour un spectacle Bollywood dans le cadre de la semaine bleue, le 18/10/2014 pour un montant de 400,00 € TTC

150/14 Signature d'un contrat entre la mairie et l'association Massif Central 91, dans le cadre de la semaine bleue à la maison de retraite Marcel Paul, le 17/10/2014 pour un montant de 350,00 € TTC

151/14 Convention avec le collectif pour la culture en Essonne entre le 13 et le 30/11/2014 dans le cadre du festival Si (non) oui ! pour un montant de 1500,00 € TTC

152/14 Formation Logiciel MAELIS pour la petite enfance les 25 et 26 septembre 2014 pour un montant de 2400,00€ TTC

153/14 Annule et remplace la décision 121/2014 pour un montant de 435 528.10 € HT Avenant de transfert du Lot 5 du marché d'extension construction du Groupe Scolaire des Joncs Marins, avec la société DIB Production pour un montant de 365 993.20 € HT

154/14 Pour une convention de prestation artistique avec : l'association Compagnie du spectacle de poche les 14,21 et 28 novembre 2014 et les 5,12 et 19 décembre 2014 pour des ateliers de lecture à haute voix dans le cadre d'un partenariat avec le CMA et les écoles pour un montant de 632,50 € TTC

155/14 Intervention artistiques dans le cadre du projet fédérateur du CMA avec la compagnie Roquette (semaine en Scène du 3 au 08/11/2014 au CMA) pour un montant de 1400,00 € TTC

156/14 Signature d'un contrat entre Sev' Coiff et la mairie dans le cadre de la semaine bleue pour une matinée bien-être, le mardi 14/10/2014 pour un montant de 600,00€ TTC

157/14 Contrat de cession avec l'association Café Crème dans le cadre de la fashion week le 18/10/2014 pour un montant de 2000,00 € TTC

158/14 Convention d'adhésion avec l'UGAP pour un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés

159/14 Convention de formation professionnelle- Formation et accompagnement des élus de la majorité pour un montant de 8750 € HT avec savoir public pour 4 demi journées de formation

160/14 Habilitation initiale Electricien pour un agent du centre technique municipal avec Bureau Véritas pour un montant de 1008,00 € TTC

161/14 Formation intra CACES R389- Les 1,2 et 3 décembre 2014 avec NV Formation pour un montant de 3200,00 € TTC

162/14 Convention avec le Coin Créole le 18/10/2014 dans le cadre de la soirée Fashion Week pour un montant de 100,00 € TTC

ANNULE

163/14 Convention avec le Coin Créole le 18/10/2014 dans le cadre de la soirée Fashion Week pour un montant de 170 € TTC

164/14 FCO Passerelle pour un agent du centre technique municipale- école de formation professionnelle (transport en commun et poids lourds) (EFPR) pour un montant de 699,84€TTC

165/14 Avenant au marché à procédure adaptée d'aménagement de la rue Rosa Park- Lotissement des Joncs Marins- Lot 1 : terrassements, voirie, mobiliers urbains avec la société MEDINGER pour un montant de 130 544.10 € HT

166/14 Convention avec Caroline KENNERSON du 20 au 24 octobre 2014 pour un atelier art visuel avec la réussite éducative pour un montant de 500 €TTC

167/14 Convention avec la Compagnie du Spectacle de Poche pour une prestation artistique du 01/09/2014 au 31/12/2014 pour des ateliers théâtre enfants / adultes du CMA pour un montant de 9424,12€TTC
168/14 Marché à procédure adaptée pour travaux de peinture et ravalement de l'immeuble des logements de fonction Joliot Curie avec la Société Les Peintures Parisiennes pour un montant de 25 671,12€ TTC
169/14 Contrat de cession avec Astérios spectacle dans le cadre du Festival Oh les Voix 2014, le 29 novembre 2014 pour un montant de 5 222,25€TTC
170/14 Formation incendie évacuation avec la société 360° Sécurité pour un montant de 1055,25€TTC pour un agent de centre technique municipal
171/14 Extension du réseau public de distribution lot 8.2 Joncs marins 10165.45 € TTC
172/14 Convention avec Planète science pour l'année 2014 pour des ateliers scientifiques pour le service jeunesse pour un montant de 3435 € TTC
173/14 Contrat de cession avec Shelter Art le 28/11/2014 dans le cadre du festival Oh Les Voix 2014 pour un montant de 1200,00 € TTC

86 - Avis du conseil municipal sur la création d'un EPCI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMETTRE un avis défavorable à la création d'un EPCI

87 - Avis du conseil municipal sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis défavorable concernant le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale qui prévoit sur le secteur Centre Essonne Sénart, la création d'un EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne, la Communauté d'Agglomération de Seine Essonne, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, le SAN de Sénart en Essonne, le SAN de Sénart Ville Nouvelle et la commune de Grigny.

SOUTIENT très solennellement la position et la demande des élus de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 10 de la loi du 27 janvier 2014 afin de demeurer une entité à part entière et conserver le périmètre actuel.

88 - Demande de modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

MODIFIE

L'article 4 paragraphe 5 comme suit :

« La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au maire 2 jours avant la date de consultation souhaitée »,

Est remplacé par :

« La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au maire ».

MODIFIE l'article 34 et notamment le dernier paragraphe

"Le Maire de la commune, en qualité de directeur de la publication, refusera toutes contributions injurieuses qu'elles soient dirigées en direction d'une personne, qu'elles concernent les activités municipales, ou qu'elles comportent des propos susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public"

Est remplacé par :

" Le Maire de la commune, en qualité de directeur de la publication, refusera, sur le fondement des dispositions de l'article 42 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, toutes contributions injurieuses, diffamatoires ou discriminatoires qu'elles soient dirigées en direction d'une personne, qu'elles concernent les activités municipales, ou qu'elles comportent des propos susceptibles de porter atteinte à l'ordre public. Il en informe l'auteur, qui dispose d'un délai de 72 heures pour proposer une nouvelle contribution au nom du groupe qu'il représente qui ne présente pas de caractère diffamatoire, insultant ou injurieux."

RAJOUTE à l'article 34 "un espace d'expression sera réservé aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale au sein de tout autre bulletin d'information générale sur la réalisation et la gestion du conseil municipal, qui serait diffusé par la commune. La taille de cet espace sera de 260 caractères, espaces compris si le bulletin comporte de 1 à 4 pages. Lorsqu'un bulletin concerné par cette disposition sera en cours de rédaction, les élus n'appartenant pas à la majorité municipale seront prévenus par voie de mail et disposeront d'un délai de 24 h 00 pour fournir leur contribution par retour de mail au service communication. "

DIT que la présente modification s'applique dès la prochaine séance du conseil municipal.

Pour : 25 voix

Abstention : 1 voix

Départ de Mme Annie SALTZMANN à 22 h 08

89 - Modification de la commission communale des impôts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Mr FERRAND Michel en qualité de membre titulaire

DESIGNE Mme LUTHI Colette en qualité de membre suppléant

90 - Désignation des membres pour le conseil de développement de l'agglomération du Val d'Orge

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME les représentants ci –après au conseil de développement de l'agglomération :

Collège élus : Martine CHABOT, Bruno HYSON, Clotilde CLAVIER, Annie SALTZMANN

Collège des institutionnels : Résidence le Logement des Fonctionnaires, Osica, Centre Hospitalier F.H. Manhès,

Collège des professionnels et des syndicats : East Balt, Leclerc Fleury-Mérogis

Collège des associations : Amicale des locataires des Aunettes, Amicale des locataires de la Greffière, Reflet d'Outre-Mer.

91 - Demande de subvention complémentaire pour le COS au titre de l'année 2013-2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 5400 euros pour le COS.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014

92 - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2014-2015 aide aux projets culturels des territoires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire de Fleury-Mérogis de solliciter pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis une subvention de cent dix huit milles sept cent quatre vingt euros (118 780,00 euros) au Conseil général dans le cadre de l'appel à projets 2014-2015 « Aide aux projets culturels de territoire ».

93 - Demande de subvention par le pôle culture et vie locale et associative à la Direction départementale de la cohésion sociale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire de Fleury-Mérogis de solliciter pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis une subvention la plus élevée envisageable au vu de l'ampleur du projet auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

94 - Produits irrécouvrables : admission de titre en non valeur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADMET en non valeurs produits irrécouvrables de 18.383.36€, concernant des familles ciblées par le trésor public pour la période de 2005 à 2012,

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur budget principal de l'exercice 2014, au compte 6541.

Pour : 21 voix (Aline CABEZA absente au moment du vote)

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

95 - Provision créance douteuse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'exécutif à inscrire au chapitre 68 le montant de provisions suivant **18 998.15€**,

Pour : 23 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

96 - Indemnité de conseil allouée au comptable public de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100%, à Monsieur Maurice HOSTETTLER, receveur municipal

PRECISE que le montant de l'indemnité sera calculé selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours au chapitre 011 (article 6225)

Pour : 23 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

97 - Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

INSTITUT l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides

98 - Remise gracieuse d'un titre de recette exécutoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE une remise gracieuse à la société meuble bois massif pour une valeur de 6 417.60 € correspondant au titre 313 de l'exercice 2012.

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur budget principal de l'exercice 2014, au compte 673.

Pour : 21 voix (Aline CABEZA absente au moment du vote)

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

99 - Protocole transactionnel avec l'entreprise SOMMA (réhabilitation de la MPE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe d'un protocole transactionnel entre la commune de Fleury-Mérogis et l'entreprise SOMMA pour mettre un terme au litige les opposant tel qu'il est rédigé dans le projet de protocole annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte et document se rapportant à la présente affaire.

Pour : 23 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

100 Règlement de fonctionnement pour le multi accueil "brin d'éveil"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Brin d'éveil » joint en annexe

DIT que ces dispositions s'appliquent à compter du 1er décembre 2014

101 - Création de postes au mult accueil et à la crèche collective

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE les postes suivants :

NB	POSTES CREES
2	Educateur de jeunes enfants
6	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe
6	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe

DIT que le tableau des effectifs est modifié

DIT que les régimes indemnitaires seront afférents à chaque grade,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2014 et suivants de la ville.

102 - Augmentation du taux d'emploi de la psychologue à temps non complet à hauteur de 19 h 00 hebdomadaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE L'EMPLOI	Date	Taux emploi
de psychologue correspondant aux grades du cadre d'emploi de psychologue	01/12/2014	54,29%

DIT que les crédits sont prévus au budget 2014 de la ville et suivants.

103 - Rémunération des personnel enseignants assurant des missions périscolaires (étude surveillée et surveillance)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPLIQUE les taux de rémunération maximums autorisés par le décret

n° 66-787 du 14 octobre 1966 susvisé, conformément au tableau suivant :

Décret paru au BO du 2 septembre 2010,

Heure d'étude surveillée

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 euros
Instituteurs exerçant en collège	19,45 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,04 euros

Heure de surveillance

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,37 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 euros

Professeur des écoles hors classe 12,82 euros
exerçant ou non les fonctions de
directeur d'école

DIT que les taux suivront les augmentations fixées par le Ministère de l'Education Nationale paraissant au BOEN,
DIT que les crédits sont prévus au budget 2014 de la ville et suivants.

Séance levée à 23 h 35